

PROCÈS-VERBAL - Conseil Municipal

SÉANCE DU 04/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juillet à 9h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame Karine COUSTOLLE, Maire.

Marie-Françoise THIBAUDAT est secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

- I- Informations diverses
- II- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2026
- III- Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et informations
- IV- Délibérations
 - 06/2026/47 DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE
 - 06/2026/48 VERSEMENT SUBVENTION A L'ASSOCIATION PEPETTE SONGS

Questions diverses

Karine COUSTOLLE, Maire s'exprime ainsi :

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CG

07_2026_047 DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Présents :

Karine COUSTOLLE, Pierre MARQUE, Marie-Françoise THIBAUDAT, Jean-Michel CROSSOIR, Catherine FOUQUET-BOURJOT, Gisèle BRUN, Patrice GARRIGOU, Amélie VIRENQUE, Jean BILLAULT, Michel LOGVENOFF, Marie-Anne COURRIAN, Gisèle GRAFFTE, Marc PORCHERON, Bruno BREYSACHER, Christine GRILLON, Karine CASENAVE

Absents représentés :

Henri BORNSTEIN donne pouvoir à Pierre MARQUE,
Frédéric ROCHET donne pouvoir à Michel LOGVENOFF

Absents :

DEROUAULT Sarah

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour conduire le bus pour les sorties de l'accueil de loisirs pendant la période des vacances de l'été.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.30 €

Une prime de repas a été fixée à 9.80 € par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix pour),

ARTICLE 1 : d'autoriser Madame le Maire à recruter un vacataire pour les jours suivants :
10 juillet, 13 juillet, 24 juillet, 30 juillet, 14 août, 18 août, 19 août ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :
- sur la base d'un forfait brut de 14.30 € ;

ARTICLE 3 : de fixer la prime du repas à 9.80 € par jour.

ARTICLE 4 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 5 : de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

07_2026_048 VERSEMENT SUBVENTION A L'ASSOCIATION PEPETTE SONGS

Présents :

Karine COUSTOLLE, Pierre MARQUE, Marie-Françoise THIBAUDAT, Jean-Michel CROSOIR, Catherine FOUQUET-BOURJOT, Gisèle BRUN, Patrice GARRIGOU, Amélie VIRENQUE, Jean BILLAULT, Michel LOGVENOFF, Marie-Anne COURRIAN, Gisèle GRAFFTE, Marc PORCHERON, Bruno BREYSACHER, Christine GRILLON, Karine CASENAVE

Absents représentés :

Henri BORNSTEIN donne pouvoir à Pierre MARQUE,
Frédéric ROCHET donne pouvoir à Michel LOGVENOFF

Absents :

DEROUAULT Sarah

Lors du vote du budget primitif 2026, l'association Pepette Songs n'avait pas transmis à la mairie son dossier de demande de subvention.

Elle vient de nous le transmettre récemment et demande une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix pour),

- **D'ACCORDER** le versement de la subvention d'un montant de 300 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 65748.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) A partir de septembre 2026, l'Association des restos du cœur va occuper la salle des sports le mardi matin.
- 2) Cet été sur le marché du mercredi matin, un îlot de fraîcheur va être installé.
- 3) Les élus de la Communauté des Communes Médoc Atlantique vont faire un courrier au Département pour demander l'amélioration de la ligne TER 42.

Séance levée à 10h30

Secrétaire de séance

Marie-Françoise THIBAUDAT



Le Maire

Karine COUSTOLLE

